

Jean Claude Robert, Président de l'Union d'Ile et Vilaine,  
Patrick Ancillon, Président de l'Union de l'Isère,  
Patrick Duyts, Président de l'Union de Maine et Loire,  
Jean Paul Mathieu, Président de l'Union du Rhône,  
Jacques Remer, Président de l'Union de Paris,  
Michel Benoist, Président de l'Union des Deux Sèvres,  
Pierre Vallat, Président de l'Union de la Vienne,  
Nadine Lietard, Secrétaire Générale de l'Union du Territoire de Belfort.

à

Monsieur le président de l'Association des Maires de France  
Monsieur le Président,

La Fédération des DDEN organise son congrès national du 19 au 20 novembre à Obernai.  
Vous avez dû être sollicité par la Fédération des DDEN, pour apporter votre soutien à notre  
fédération et signer un partenariat avec elfe.

Il nous est apparu nécessaire de vous alerter sur les dysfonctionnements actuels de la  
Fédération des DDEN et vous demander d'être vigilant avant d'apporter votre soutien à la  
Fédération.

Depuis plus de 4 ans, le Président Eddy Khaldi et sa majorité au Conseil Fédéral, ne respectent  
pas les Statuts et le Règlement intérieur de la Fédération. Beaucoup d'entre nous ont  
l'impression que contrairement aux valeurs qu'il prône, le Président crée le conflit et ne  
préside qu'au travers d'affrontements successifs.

Plutôt que le débat, la médiation ou la recherche de l'apaisement, il choisit le rejet,  
l'exclusion de tous ceux, qui à un moment donné, ont proposé une autre vision,  
Parallèlement, il a une conception pyramidale de la Fédération : pour lui les Unions doivent  
adhérer à toutes les décisions du Conseil Fédéral.

Désirant les « contrôler », notre Président n'hésite pas à intervenir de manière autoritaire  
dans la vie des Unions ou à travailler directement avec des délégations en contournant des  
Unions.

Ce fonctionnement actuel ne nous fait pas avancer, voire met en danger notre Fédération  
sur du moyen terme.

Le Président avec sa majorité au Conseil Fédéral s'en prend à des DDEN individuellement ou  
à des Unions, avec des attaques personnelles inacceptables.

Depuis son arrivée nous pouvons comptabiliser au sein du Conseil Fédéral les retraits, «  
démissions » ou exclusions suivantes : deux secrétaires généraux, deux vice-présidents, un  
trésorier, au moins trois conseillers fédéraux, sans parler des démissions ou exclusions de  
présidents d'Union. Comment croire aux bonnes paroles « allons de l'avant... » quand on  
décourage ou qu'on rejette la participation de certains à la vie de la Fédération ?

Ces derniers mois la situation s'est empirée et met en danger la cohésion de la Fédération  
ainsi que la cohérence de ses actions.

Quelques exemples qui témoignent de la part du Président d'une attitude non respectueuses

- L'absence de réponse aux interrogations légitimes de 8 Unions concernant la  
préparation du Congrès d'Obernai (cf. lettre du 13 juillet 2021).
- L'absence de réponse à la demande de médiation des 8 Unions (lettre du 24  
juillet), demande ayant pour but d'apaiser les effets d'une gouvernance  
conflictuelle qui n'est en aucun cas de notre fait et qui nuit gravement au bon  
fonctionnement de la Fédération qui doit être avant tout au service des Unions.

**Commenté [EK1]:** Patrick Ancillon a démissionné de sa fonction de DDEN

**Commenté [EK2]:** Patrick Duyts a laissé sa place de Président à Jacques Manceau qui a intégré Michel et Denise Landron (exclus à l'unanimité du Conseil fédéral comme membres de la Fédération. Un courrier est transmis à l'Union pour une suspension avant une procédure d'exclusion prononcée par le Conseil fédéral

**Commenté [EK3]:** Jean Paul Mathieu n'est plus président de l'Union 69. Il a commis 17 malversations sur 20 remboursements et a démissionné du Conseil fédéral. Ces malversations ont été couvertes par Jean Claude Robert ex-trésorier fédéral

**Commenté [EK4]:** Aucune de ces personnes n'a tenu d'assemblée générale et aucune n'est mandatée pour tenir des propos mensongers et diffamatoires. Seule la Fédération dans l'article 1<sup>er</sup> de ses statuts a la capacité d'agir au nom des Unions. Des individus s'arrogeant ce droit refusent de respecter les décisions prise et s'interposent à 8 personnes comme une contre fédération.

**Commenté [EK5]:** Mme Nadine Lietard est de paravent à sa Présidente membre actuelle du Conseil fédéral

**Commenté [EK6]:** Ce qu'ils appellent dysfonctionnement ce sont des décisions du Conseil fédéral auquel certains ont appartenu dont ils contestent les décisions votées et transmises par circulaire

**Commenté [EK7]:** Cette dénonciation calomnieuse porte atteinte à l'honneur de leur fédération et crée un préjudice pour leur propre union

**Commenté [EK8]:** Les conflits dont il est question ici ont été provoqués par deux envois sauvages à des DDEN ou non, à des associations externes au « délégué laïque les 13 juillet et 20 août 2021 durant la trêve estivale. Ces attaques ont été dénoncées par la Fédération circulaire du 15 juillet et courrier des membres d'honneur de la Fédération.

**Commenté [EK9]:** QUI a créé la crise et a diffusé des e-mails le 13 juillet 2021 C'est 8 individus qui voulaient faire un «PUTSCH interne » lors du Congrès

**Commenté [EK10]:** Statuts article 1<sup>er</sup>, la Fédération provoque aussi la constitution régulière des délégations.

**Commenté [EK11]:** FAUX, ARCHIFAUX c'est de la diffamation. Les postes au Bureau sont soumis à élection. PERSONNE n'est exclu. C'est un scandale. Depuis 2017 seul un Conseiller fédéral a été radié : Ronald Royer à une très large majorité. Et le 14 novembre 2019 Patrick Krikorian a été exclu à l'UNANIMITE du Conseil fédéral. Chacun connaît aujourd'hui l'issue du référé déposé par l'ex Union 13. Il faut mettre des noms derrière ces exclus. C'est de la diffamation

**Commenté [EK12]:** La diktat de 8 responsables d'Unions, mêmes mandatées, mais est-ce le cas, ne peut s'imposer à l'ensemble des 96 Unions qui ont approuvé au Congrès le rapport d'activités fédérales à 93% des mandats !!!

- L'interdiction faite aux Unions de communiquer entre elles en faisant croire faussement que cela est écrit dans les Statuts ou le Règlement intérieur.
- La non communication de toutes les informations dans le cadre du contradictoire, en ne publiant pas, tout en argumentant contre, les 2 lettres des 8 Unions (13 et 24 juillet 2021) par le biais des circulaires internes.
- Le refus en toute illégalité de prendre en compte les candidatures individuelles au Conseil Fédéral validées par leur Union respective. Ces candidatures remplissent toutes, les conditions requises pour être présentées et soumises au vote du Congrès national conformément à l'article 12 du Règlement Intérieur.
- La prise en compte d'une candidature au Conseil Fédéral d'une personne de Moselle, non nommée DDEN dans son département,
- La démarche menée de création dans les Bouches du Rhône d'une nouvelle Union alors qu'il en existe une,
- L'exclusion de l'Union des Alpes de Haute Provence et de la Corse du sud,
- La politique du Président et de sa majorité au Conseil Fédéral qui nous isole par une politique exclusivement « affinitaire » des organisations laïques traditionnelles (Ligue de l'Enseignement, Fédération Nationale de la Libre Pensée,.... ) alors que la Fédération devrait être le centre de l'Union des organisations laïques sans exclusives. Les reproches faits au Président de l'Union de l'Isère d'avoir participé au congrès national de la FNLP qui avait lieu dans l'Isère en sont l'illustration.

**Commenté [CV13]:** Cela peut-il être explicité en argumentaire.

**Commenté [EK14]:** Selon l'article 7 du Règlement intérieur autorise des réunions académiques ou régionale. Mais « cette structure de travail, de réflexion et de coordination, ce comité ne constitue pas une structure délibérative ou administrative placée entre la Fédération et les Unions départementales »

**Commenté [EK15]:** L'article du Règlement intérieur précise : « La liste des candidatures validées par le Conseil fédéral »

**Commenté [CV16]:** De mémoire, la candidature fut retirée

**Commenté [CV17]:** Absence d'actions de l'ancienne union

**Commenté [CV18]:** Ces propos mettent en cause le libre arbitre de chacun des conseillers fédéraux légalement élus lors des congrès

Les 8 Unions signataires ne vous demandent pas de vous immiscer dans la gouvernance de notre Fédération mais vous demandent d'être vigilant. Le Congrès d'Obernai risque d'être très conflictuel dans une la Fédération qui rejette une partie de ses membres. Nous sommes à votre disposition si vous souhaitez avoir des informations complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos très respectueuses salutations

pour les Unions des DDEN des départements d'Ile et Vilaine, de l'Isère, de Maine et Loire, de l'Union du Rhône, de l'Union de Paris, des Deux Sèvres, de l'Union de la Vienne, du Territoire de Belfort.

**Commenté [EK19]:** Ces 8 personnes s'arrogent un mandat de leur Union qu'ils n'ont pas. On ne peut faire fédération à huit personnes qui rejettent toutes les décisions collectives et qui plus est s'arrogent un pouvoir fédéral pour dénigrer et porter atteinte à l'honneur de la Fédération. La signature de ce document adressé au président de l'AMF pour s'opposer à la demande de partenariat de la Fédération constitue une faute grave au regard de nos statuts.

Patrick Ancillon,  
Président de l'Union des DDEN de l'Isère  
137 rue des Cristalliers  
38520 le Bourg d'Oisans,

Tél : 06 71 72 79 63  
[ancillon.patrick@orange.fr](mailto:ancillon.patrick@orange.fr)

Bourg d'Oisans le 1 novembre 2021

